

SCS1000 WHITE 24C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit: SCS1000 WHITE 24C

Autres moyens d'identification

Synonymes: Silicone Sealant

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Elastomère de silicone

Restrictions d'emploi: Destiné exclusivement à l'usage industriel.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Information du fournisseur : **Hexion Canada Inc.**
12621 156th Street NW
Edmonton AB T5V 1E1
Canada

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials LLC
260 Hudson River Road
Waterford NY 12188

Personne à contacter : commercial.services@momentive.com
Téléphone : Informations générales
+1-800-295-2392

Numéro de téléphone d'appel d'urgence Fournisseur : CHEMTREC
1-800-424-9300

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau Catégorie 2

Blessure ou Irritation Grave des Yeux Catégorie 1

Toxique pour la reproduction Catégorie 2

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mention d'Avertissement: Danger

Mention de Danger: H315; Provoque une irritation cutanée.
H318; Provoque de graves lésions des yeux.
H361; Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

SCS1000 WHITE 24C

Conseils de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage: Garder sous clef.

Evacuation: Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	0 %
Toxicité aiguë, dérmale	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	0 %

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	64742-46-7	7 - 13%
SILANE, DICHLORODIMETHYL-, REAKTION PRODUCTS WITH SILICA, Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica	68611-44-9	5 - 10%
Methyltriacetoxysilane	4253-34-3	1 - 5%
(1) DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	1 - 5%
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	0.1 - 1%
acide acétique	64-19-7	0.1 - 1%
(1) dioxyde de silicium	7631-86-9	0.1 - 1%
(1) oxyde d'aluminium	1344-28-1	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SCS1000 WHITE 24C

(1) Les particules respirables énumérés ci-dessus sont inextricablement liés dans la matrice de polymère, et donc ne présentent pas un risque d'inhalation lors de l'utilisation normale du produit. Usinage de produit durci (ponçage, découpage, broyage) peut libérer des substances dangereuses.

4. Premiers secours

Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau.
Inhalation:	En cas d'inhalation, transporter la victime a l'air frais; si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de preference la reanimation bouche a bouche. Si la victime respire difficilement, donner de l'oxygene. Appeler un medecin.
Contact avec la Peau:	Pour nettoyer la peau, enlever toute trace de produit avec un chiffon sec ou des essuie-tout, puis laver a l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact oculaire:	en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:	Traitement symptomatique
Dangers:	Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Aucune information disponible.
--------------------	--------------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés:	jet d'eau
Dangers spécifiques dus au produit chimique:	En cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être dégagés. La surexposition aiguë aux produits de la combustion peut entraîner une irritation des voies respiratoires. En cas d'extinction à l'eau faire attention aux effets corrosifs. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

SCS1000 WHITE 24C

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome, a pression positive, homologue par le NIOSH/MSHA et muni d'une masque complet et ils doivent porter un vetement protecteur complet.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Enlever ses lentilles corneennes avant de manipuler le produit Retirer les lentilles de contact avant d'utiliser du mastic. Ne pas manipuler les verres jusqu'à ce que tous étanchéité a été nettoyé au doigt et des mains. mastic résiduelle peut demeurer sur les doigts pendant plusieurs jours et le transfert aux lentilles, ce qui entraîne une irritation des yeux.

Lors de l'application ou de la vulcanisation, le produit peut degager de l'acide acetique. Attention: Ce produit n'est pas destine a etreinjecte ades humains. Tenir hors de portée des enfants. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Nettoyer, gratter, ou absorber avec un produit inerte et déposer dans un contenant avant de jeter aux rebut. Nettoyer les passages pour piétons avec un détergent pour réduire les risques de chute. Porter l'équipement de sécurité recommande (voir la section équipement de protection).

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: La sensibilité aux décharges d'électricité statique est improbable.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Conditions de stockage: Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)

SCS1000 WHITE 24C

DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
(1) DIOXYDE DE TITANE	TWA	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
(1) DIOXYDE DE TITANE - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
(1) DIOXYDE DE TITANE - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
(1) DIOXYDE DE TITANE	TWA	10 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
(1) DIOXYDE DE TITANE	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
(1) DIOXYDE DE TITANE	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
(1) DIOXYDE DE TITANE - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
(1) DIOXYDE DE TITANE	TWA	10 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
acide acétique	STEL	15 ppm 37 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	TWA	10 ppm 25 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
acide acétique	STEL	15 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances

SCS1000 WHITE 24C

			chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
acide acétique	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
	STEL	15 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
acide acétique	STEL	15 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
acide acétique	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	15 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
acide acétique	TWA	10 ppm 25 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	STEL	15 ppm 37 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
acide acétique	TWA	10 ppm	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
	STEL	15 ppm	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)

SCS1000 WHITE 24C

(1) dioxyde de silicium - Total	TWA	4 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
(1) dioxyde de silicium - Respirable.	TWA	1.5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
(1) dioxyde de silicium - Poussière alvéolaire	TWA	6 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
(1) oxyde d'aluminium	TWA	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
(1) oxyde d'aluminium - Respirable.	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
(1) oxyde d'aluminium - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
(1) oxyde d'aluminium - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
(1) oxyde d'aluminium - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
(1) oxyde d'aluminium - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
(1) oxyde d'aluminium - Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
(1) oxyde d'aluminium - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
(1) oxyde d'aluminium	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
(1) oxyde d'aluminium - poussière totales - en Al	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
(1) oxyde d'aluminium - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)

Ce produit contient une ou plusieurs substances ayant une limite d'exposition professionnelle . Cependant , la (les) particule(s) respirable (s) de cette / ces substance (s) sont intimement liés dans la matrice du polymère. Par conséquent , nous ne prévoyons pas une exposition à cette / ces substance (s) lors de l'utilisation normale de ce produit . l'usinage du produit durci (ponçage , découpage, broyage) peuvent libérer des substances dangereuses.

Contrôles Techniques Appropriés

Des rince-oeils et des douches d'urgence doivent être disponibles à proximité pendant la manipulation de ce produit. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Aucune information disponible.

SCS1000 WHITE 24C

Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité à écrans latéraux
Protection de la Peau	
Protection des Mains:	Les gants en caoutchouc sont recommandés.
Protection de la peau:	Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection Respiratoire:	En cas d'exposition supérieure aux limites permises ou d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH/MSHA. Dans des situations exceptionnelles ou des situations d'urgence, il peut être nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Les appareils de protection respiratoire doivent être fournis conformément à la réglementation de l'OSHA (voir 29 CFR 1910.134).
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Blanc
Odeur:	De l'acide acétique.
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 93.3 °C
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	1.04 g/cm ³
Densité relative:	1.04
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.

SCS1000 WHITE 24C

Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	7 mm ² /s
VOC:	36 g/l ;

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Pas de réaction dangereuse si utilisé selon les recommandations.
Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à Éviter:	Conserver à l'abri de l'humidité.
Matières Incompatibles:	Acides forts, Bases fortes Eau.
Produits de Décomposition Dangereux:	Dioxyde de carbone Oxydes de silicium. De l'acide acétique. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion:	Aucune information disponible.
Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Ingestion:	Aucune information disponible.
Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion	
Produit:	ETAmél: 49,364.63 mg/kg
Contact avec la peau	
Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s):	

SCS1000 WHITE 24C

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane LD 50LD 50 (Rat): > 2,400 mg/kg

Inhalation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane CL50 (Rat): 36 mg/l

acide acétique TDL0 (Rat): 16 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Cancérogènes selon l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

SCS1000 WHITE 24C

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène)
Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non mutagène)

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Aberration chromosomique (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle): négatif (négative)

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets:

Aucun(e).

Autres effets de la surexposition:

Degage de l'acide acetique pendant la vulcanisation.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

acide acétique CL50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 75 mg/l
CL0 (Leuciscus idus): 368 mg/l
CL100 (Leuciscus idus): 452 mg/l
CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 410 mg/l
CL50 (Pimephales promelas, 96 h): 88 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

acide acétique CL0 (Daphnia magna): 150 mg/l
CE50 (Daphnia magna, 24 h): 95 mg/l

SCS1000 WHITE 24C

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
 cyclotétrasiloxane 3.7 % (29 d, 310 Ready Biodegradability - CO₂ in Sealed Vessels
 (Headspace Test)) Non facilement biodégradable.

acide acétique 60 % (5 d, Aucune information disponible.)

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
 cyclotétrasiloxane Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12.40

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE),

HYDROTRAITÉS

Methyltriacetoxysilane Aucune information disponible.

Octaméthyl- Aucune information disponible.

cyclotétrasiloxane

acide acétique Aucune information disponible.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

SCS1000 WHITE 24C

13. Considérations relatives à l'élimination

- Informations générales:** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.
- Instructions pour l'élimination:** Elimner en respectant les reglements existants
- Emballages Contaminés:** Eliminer comme produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

(1) DIOXYDE DE TITANE

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane

(1) oxyde d'aluminium

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI (1) DIOXYDE DE TITANE

Gaz à effet de serre

Non réglementé

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI Non réglementé

CA CDSII Non réglementé

CA CDSIII Non réglementé

CA CDSIV Non réglementé

CA CDSV Non réglementé

CA CDSVII Non réglementé

SCS1000 WHITE 24C

CA CDSVIII

Non réglementé

Réglementations de contrôle des précurseurs

Identité Chimique

anhydride acétique

Statut aux inventaires:

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	Q (quantité limitée)	Remarques: Aucun(e).
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	Non conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication:	09/23/2019
Date de Révision:	Aucune information disponible.
Version n°:	1.0
Autres Informations:	Aucune information disponible.

SCS1000 WHITE 24C

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, *, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.